

Nouveautés

Internet

Pour la première fois, à l'échelle du pays, le Recensement de 2006 offrait à la grande majorité de Canadiens l'option de remplir leur questionnaire du recensement par Internet. Une technologie de pointe a été utilisée par Statistique Canada dans le but de répondre à ses exigences en matière de sécurité et de confidentialité, et ce, sans que le répondant ne soit soumis à une manœuvre de préenregistrement ou de téléchargement interminable afin d'avoir accès en ligne au questionnaire du recensement.

Cette méthode novatrice place Statistique Canada à l'avant-garde des pays où des recensements sont menés.

Questions ajoutées au Recensement de 2006

Scolarité

Une nouvelle question demande dans quelle province, quel territoire ou quel pays les personnes ont obtenu leur certificat ou diplôme le plus élevé, permettant ainsi d'analyser les déplacements du personnel spécialisé entre les provinces et les territoires ainsi que les déplacements internationaux.

Revenu

La question ajoutée permet aux répondants de consentir à ce que Statistique Canada utilise les renseignements sur le revenu qui figurent dans leur fichier d'impôt sur le revenu, et ce, au lieu de répondre aux questions sur le revenu. Cette mesure vise à réduire le fardeau de réponse et à améliorer la qualité des données.

Deux autres questions sur le revenu ont été ajoutées au questionnaire, soit le revenu provenant des prestations pour enfants et l'impôt payé sur le revenu.

Accès aux renseignements personnels après 92 ans

Une nouvelle question demande aux répondants de consentir à ce que Statistique Canada rende leurs renseignements publics dans 92 ans (question 8 du questionnaire abrégé et question 53 du questionnaire complet). En donnant leur accord à la diffusion de ces renseignements, les répondants aideront les générations futures à mieux comprendre le Canada de nos jours et permettront aux chercheurs et aux généalogistes de mieux connaître la société canadienne de 2006.

Question non posée au Recensement de 2006

Une question sur la religion est habituellement posée tous les 10 ans; elle a été posée dans le cadre du Recensement de 2001. Par conséquent, cette question ne figurait pas au questionnaire de 2006.

Questions modifiées

Scolarité

Le Recensement de 2006 comprend un contenu révisé pour la scolarité, lequel permettra de recueillir des données plus détaillées que celles de 2001 au sujet de tous les diplômes ou certificats postsecondaires obtenus par les particuliers.

Les questions modifiées comprennent :

- une question distincte pour chaque niveau de scolarité, laquelle remplace la question de 2001 qui demandait aux répondants de déclarer tous les diplômes;
- une question sur le type d'établissement d'enseignement fréquenté, laquelle remplace la question de 2001 qui demandait aux répondants de déclarer le type de fréquentation scolaire (plein temps ou temps partiel).

La question sur la durée des études a été retirée, ce qui reflète l'importance grandissante des diplômes obtenus.

À propos de la question 6 — Couples de même sexe

Le Recensement de 2006 est le premier recensement canadien dans lequel les couples mariés formés de personnes de même sexe peuvent indiquer leur lien.

Comme lors du Recensement de 2001, la question de 2006 sur les liens au sein du ménage comprend une catégorie de réponse pour l'identification des partenaires de même sexe vivant en union libre. Les couples mariés de même sexe peuvent déclarer ce lien en inscrivant « conjoint marié de même sexe » ou « conjointe mariée de même sexe » dans l'espace prévu.

De ce fait, le recensement suit le rythme des nouvelles réalités sociales et légales. Les résultats du Recensement de 2006 fourniront des données précises nécessaires aux citoyens canadiens et aux institutions canadiennes lors de prises de décisions.

Changements mineurs d'ordre rédactionnel

Renseignements ethnoculturels

- Groupes de population — Ordre des catégories et certains exemples modifiés en fonction des résultats du Recensement de 2001.
- Origine ethnique — Exemples modifiés en fonction des résultats du Recensement de 2001, nouveau préambule et ajout d'une définition du mot « ancêtre ».

Différences entre les questionnaires papier et Internet

Dans le cadre du Recensement de 2006, la technologie a permis l'ajout de deux questions visant à confirmer l'exactitude des données. Dans les questionnaires Internet et assistés par ordinateur, une question confirmait l'âge des particuliers dans le ménage en fonction des renseignements déclarés à la question sur la date de naissance. Dans le questionnaire Internet, un écran de révision affichait les revenus de tous les membres du ménage, tels que déclarés aux questions précédentes. On demandait alors aux répondants de corriger, le cas échéant, les chiffres erronés qui apparaissaient à l'écran.